

31 mars 2010

10.343

Question Claude Borel

L'illégalité n'effraie pas le gouvernement!

Qu'il s'agisse de motions, postulats ou d'initiatives populaires, le Grand Conseil a déjà manifesté à de nombreuses reprises son mécontentement pour le non-respect par le Conseil d'Etat des délais légaux.

Il en va de même pour les recommandations puisque le délai légal de 6 mois est largement dépassé pour cinq d'entre elles.

Quand le gouvernement a-t-il l'intention de rentrer dans la légalité?

Cosignataires: J. Lebel Calame et C. Mermet.